

11.10

CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU
20 JUIN 2023

Présidence : Dominique GLUR

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 14 mars 2023
3. Assermentation d'une Conseillère (Mme V. Chassot Vittoz)
4. Communications du Président
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis No 26/2023 concernant une demande de crédit extrabudgétaire pour financer la mise aux normes des arrêts tl et la création d'un abri bus (rue du Village)
7. Préavis No 27/2023 Rapport de gestion de la Municipalité de Froideville au Conseil Communal Activités 2022
8. Préavis No 28/2023 concernant les comptes de la commune de Froideville pour l'année 2022
9. Election d'un(e) suppléant(e) pour l'EFAJE
10. Election d'un(e) suppléant(e) pour la Commission des finances
11. Rapports des délégués de l'AET, de l'ASICE, de l'EFAJE, du chauffage à distance, du SDIS et du SDNL
12. Propositions individuelles et divers
13. Nomination du Président du Conseil
14. Nomination du premier Vice-président
15. Nomination du second Vice-président
16. Nomination de deux scrutateurs
17. Nomination de deux scrutateurs suppléants

* * * * *

Le Président ouvre la séance à 20h00 en saluant cordialement les Conseillères et Conseillers présents ainsi que la Municipalité et le public.

Le Président informe l'assemblée du retrait par la Municipalité du préavis No 26/2023, objet du point 6 de l'ordre du jour. Les autres points de l'ordre du jour sont décalés en conséquence.

1. Appel

Présents : 48

Excusés : 6

Absent : 0

2. Procès-verbal de la séance du 14 mars 2023

Le procès-verbal de la séance du 14 mars 2023, approuvé par le Bureau le 28 mars 2023, ne donne lieu à aucune remarque de la part de l'assemblée.

3. Assermentation d'une Conseillère (Mme V. Chassot Vittoz)

Le **Président** procède à l'assermentation de Mme Vanessa Chassot Vittoz, portant à 49 le nombre de Conseillers présents à la séance.

4. Communications du Président

Lesdites communications sont lues par le Président et transcrites intégralement ci-après :

« Mesdames et Messieurs,

En préambule de mes communications, je vous donne lecture de deux courriers qui m'ont été adressés.

(NDR : le Président donne lecture d'une lettre de la Municipalité relatif au retrait du préavis No 26/2023 – préavis concernant une demande de crédit extrabudgétaire pour financer la mise aux normes des arrêts TL et la création d'un abri bus à la rue du Village.)

Le Conseil prend donc acte de la décision de la Municipalité de retirer de l'ordre du jour le préavis No 26/2023. Pour Madame Chassot Vittoz qui n'a peut-être pas encore eu le temps de lire tout le Règlement du Conseil communal de Froideville, je précise que la Municipalité peut tout à fait agir de la sorte comme le prévoit l'article 85.

Nous traiterons donc ce préavis en octobre si tout va bien. Je remercie la Commission ad hoc pour son travail et les points tout à fait pertinents relevés dans son rapport très détaillé que vous avez tous pu lire sur notre ExtraNet, notamment le fait de la non-conformité du projet avec la LHand.

(NDR : le Président donne lecture de la lettre de démission de la Commission des finances de M. Sylvain Parisotto.)

Nous prenons acte de la démission de la Commission des finances de M. Parisotto et comprenons tout à fait son souci de vouloir concilier vie privée et formation complémentaire avec son engagement au Conseil communal. Nous le remercions pour le travail accompli au sein de la Commission des finances durant ce début de législature et serons heureux de poursuivre cette législature avec lui, comme simple « petit Conseiller ».

C'est donc Mme Françoise Jaccoud, actuelle première suppléante, qui devient membre de la Commission des finances. M. Jean-Luc Stadler, actuel 2^e suppléant, en devient le 1^{er} suppléant. Nous devons donc procéder à une élection complémentaire pour nommer un deuxième suppléant.

Nous traiterons de cela un peu plus tard dans la soirée. D'ici-là, n'hésitez pas à donner vos instructions à votre voisin de table si vous souhaitez qu'il présente votre candidature à cette commission permanente, ô combien importante.

J'insiste sur l'importance du travail fourni par la Commission des finances et j'en profite pour vous rappeler à tous le rôle primordial des commissions permanentes que sont la Commission de gestion et la Commission des finances. Les membres de ces commissions doivent fournir un travail conséquent dont il faut tenir compte au moment de s'engager.

Je rappelle également à ceux qui ont été élus dans ces commissions permanentes leur devoir d'assiduité à participer aux diverses séances afin de faciliter la vie de leurs Présidents respectifs, MM. Grosclaude et Weibel. Ce n'est pas toujours évident pour eux de gérer les séances, tout en veillant à ce que le quorum puisse toujours être atteint.

A ce sujet, j'ai reçu une demande de précisions d'une Conseillère très attentive, laquelle a remarqué que le rapport de la Commission des finances relatif au Préavis No 26/2023 traitant des arrêts tl, préavis qui ne sera finalement pas traité ce soir, avait été traité lors d'une séance où seuls le Président de la Commission des finances et les deux suppléants de cette commission étaient présents (les 4 membres étant excusés). La Conseillère en question s'interrogeait sur la validité de ce rapport tout en se demandant si le quorum était bien atteint en l'occurrence.

Après vérification auprès du Préfet, les suppléants élus dans ces commissions permanentes peuvent effectivement assister aux séances et, surtout ont pour fonction de remplacer les absents pour que le quorum puisse être atteint et que la commission puisse travailler en toute légitimité.

Ainsi, même s'il est évidemment regrettable que la Commission des finances ait dû se réunir avec autant d'absents, son rapport relatif aux arrêts tl est bien valable. Il faudra néanmoins que la Commission des finances se penche encore sur ce dossier lorsque ledit préavis aura été modifié et sera à nouveau à l'ordre du jour.

En l'occurrence, merci à M. Weibel et à la Commission des finances d'avoir pu faire le job malgré les circonstances.

Merci aux Présidents de la Commission de gestion et de la Commission des finances de signaler au Bureau si des membres de leur commission devaient manquer les séances de façon récurrentes. Si tel devait être le cas, nous tenterions de rappeler les intéressés à leurs obligations.

Le Bureau s'est réuni à deux reprises, soit les 28 mars et 30 mai. Il a fallu notamment approuver le PV de la séance du 14 mars dernier et procéder, sur demande de la Municipalités, aux nominations de deux commissions, soit :

- Commission concernant la modification des statuts de l'ARASPE (Association régionale d'action sociale Prilly Echallens) :
 - o Convocateur : Mme Sylvie Leuthold
 - o Membres : Mmes Isabelle Reis et Jessica Witzig, MM. Jean-Marc Porchet et Olivier Martin.

Cette commission consultative devra étudier le projet de modification des statuts de cette association intercommunale, représentant une grosse part de notre budget communal, selon une procédure assez particulière.

Dans un premier temps, cette commission consultative est chargée de rapporter directement à la Municipalité sur le projet présenté par le CODIR de modification des statuts de l'ARASPE, notamment en demandant d'éventuelles rectifications.

Les différentes Municipalités de l'ARASPE et le CODIR étudieront les différents retours de toutes les commissions des différentes communes, et le CODIR, après avoir négocié avec toutes les Municipalités, devra présenter un projet consensuel à l'actuel Conseil intercommunal de l'ARASPE.

Le projet définitif accepté par ce Conseil intercommunal sera ensuite soumis pour approbation aux différents Conseils communaux de toutes les communes faisant partie de l'ARASPE.

La Commission ad hoc nommée ce soir sera donc également chargée de rapporter sur le préavis définitif qui vous sera soumis lorsque toute la procédure initialement décrite aura été menée à son terme, c'est-à-dire ... un jour.

- Commission concernant une demande de crédit extrabudgétaire pour financer la mise aux normes des arrêts TL et la création d'un abri bus à la rue du Village :
 - o Convocateur : M. Laurent Gattlen
 - o Membres : Mme Sonia Marti, MM. Olivier Pittet, Daniel Schwarz et Claude Vuilleumier.

Ce préavis devait initialement être traité ce soir mais comme vous l'avez appris la Municipalité l'a retiré suite aux conclusions mentionnées dans le rapport de cette commission. Cette commission poursuivra donc le suivi de ce dossier jusqu'à ce que le préavis final soit à nouveau à l'ordre du jour.

Le Bureau électoral s'est réuni ce dimanche 18 juin afin de procéder au dépouillement des votations fédérales, et le sujet cantonal qui allait avec.

La dernière fois que les Cacatchoux avaient été appelés aux urnes remontait au 25 septembre 2022, date où le peuple suisse avait décidé de rehausser l'âge de la retraite des femmes de 64 à 65 ans.

Visiblement, les électeurs ont un peu perdu l'habitude de ces week-ends de votation, puisqu'à Froideville, seuls 734 électeurs ont exprimé leur avis, soit une petite participation de 43.4% alors que celui-ci était de 60% lorsqu'il s'agissait de punir les femmes. Donc faible participation à Froideville ce week-end mais on ne fait pas moins bien qu'ailleurs puisque les participations cantonale et fédérale étaient d'environ 41% et 42%.

Comme à l'accoutumée, Froideville a su trouver la combinaison gagnante :

1. L'arrêté fédéral sur une imposition particulière des grands groupes d'entreprises a été plébiscité par 87.4% des suffrages (accepté à 85.7% sur Vaud et 78.5% en Suisse) ;
2. La loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI) a été acceptée par 58.2% des votants (accepté à 69.5% sur Vaud et 59.1% en Suisse) ;
3. La modification de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi COVID-19) a été acceptée par 64% des suffrages (acceptée à 68.2% sur Vaud et 61.9% en Suisse) ;

4. La votation cantonale sur l'initiative populaire « Pour la protection du climat » a été acceptée par 52.3% des votants (accepté à 62.7% sur Vaud).

Voilà vous savez tout à propos de ce week-end de votations.

Le prochain dimanche où les citoyens devront se déplacer aux urnes sera une grosse échéance puisqu'il s'agira des élections fédérales qui se dérouleront le 22 octobre 2023, soit le week-end du milieu des vacances scolaires. À cette occasion, le bureau électoral sera renforcé par la secrétaire et les scrutateurs suppléants mais également par les Conseillères et Conseillers qui souhaiteraient donner un coup de main. À cette fin, je prierai les volontaires de s'annoncer auprès de notre Secrétaire au terme de la séance.

Que vous veniez dépouiller ou pas, n'oubliez surtout pas de voter en octobre !!! C'est tout de même l'échéance la plus importante, celle qui orientera la politique nationale de ces 4 prochaines années. Par ailleurs, sachez que si vous ne votez pas le 22 octobre, vous n'aurez plus l'occasion de vous exprimer sur le plan national avant 2024 puisque le Conseil fédéral a décidé d'annuler la date du 26 novembre, faute de sujets.

Samedi 13 mai, votre Président a eu l'occasion de participer à l'accueil des nouveaux habitants organisé par la Municipalité au centre sportif. Cette magnifique journée a été l'occasion de présenter une partie de notre commune aux nouveaux Cacatchoux, notamment ses nombreuses sociétés, et surtout de faire plus ample connaissance avec toutes ces personnes. Le plaisir a été partagé par tous les participants. Encore un grand merci à la Municipalité pour cette initiative tellement agréable et nécessaire.

Au niveau de la vie associative, vous remarquerez que le rythme des activités au village est soutenu et qu'il va le rester cet été : Dégel Festival, Fête nationale, Rue du Four, Course à pied et jumelage. Il y en a pour tous les goûts et pour toutes les bourses !

Comme toujours, pour le détail de toutes les activités, je vous renvoie à l'agenda des manifestations figurant sur le site internet de la commune.

En dernier lieu, je veux encore féliciter quelques personnes pour leur mérite et leur courage :

1. Tout d'abord, bravo à Mme Céline Jaton et M. Killian Delisle qui ont décidé d'unir leur destin pour le meilleur et pour le rire. Nous leur souhaitons une merveilleuse vie à deux, remplie d'amour, de bonheur et de plein, plein de ...
2. Après un mariage, il arrive parfois d'heureux événements ! C'est donc avec beaucoup de joie de que je souhaite saluer la naissance d'une nouvelle Cacaboutchoue, en la personne de Romane, née le 21 mars 2023, charmante jeune fille qui fait le bonheur de ses parents, Julie et Benjamin Mathey.
3. En dernier lieu, ce n'est pas ni un mariage ni une naissance mais un jubilé ! En effet, c'est en juin 1973 que le jeune Olivier Martin faisait son entrée au Conseil général de Froideville et débutait sa longue et riche carrière politique ! 50 ans : un grand BRAVO pour cette belle longévité.

Sympathique et talentueux, il a battu tous les records ! Olivier Martin, c'est un peu notre Roger Federer à nous, le charme en plus et l'accent suisse-allemand en moins !

Pour la petite histoire, je voulais quand même vous partager celle du recordman en la matière, relatée dans un article du Matin paru le 2 juin dernier (<https://www.lematin.ch/story/un-valaisan-est-president-de-sa-commune-depuis-pres-dun-demi-siecle-133220845374>), à savoir M. Edwin Zeiter, Président de la Commune de Bister/VS (exécutif) depuis bientôt 48 ans.

Voilà, avant d'en terminer avec mes communications, il me reste à vous souhaiter un très bel été qui débutera officiellement cette semaine ! Profitez de cette période pour vous reposer, vous ressourcer, passer du temps avec ceux que vous aimez. Faites ce que vous voulez, mais profitez !

J'espère avoir l'occasion de vous recroiser prochainement lors d'une des nombreuses manifestations qui se dérouleront dans notre village. Sinon, j'espère vous voir dans le pire des cas lors de notre prochaine séance de Conseil communal qui aura lieu mardi 3 octobre 2023, à la même heure, au même endroit. »

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

5. Communications de la Municipalité

Les communications de la Municipalité, lues par M. Jean-François Thuillard, Syndic, sont annexées au présent procès-verbal.

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

6. Préavis No 27/2023 Rapport de gestion de la Municipalité de Froideville au Conseil Communal Activités 2022

M. Y. Grosclaude donne lecture d'une partie du rapport de la Commission de gestion, qui se conclut ainsi : la Commission de gestion remercie la Municipalité, ainsi que tous les employés communaux pour l'excellente qualité du travail fourni et le sérieux de leur engagement pendant cette année 2022 marquée par la guerre en Ukraine et les problèmes d'approvisionnement énergétique.

Après avoir entendu les explications et réponses données par la Municipalité, la Commission souligne la bonne gestion de notre Commune et vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

- d'approuver le Préavis No 27/2023 : Rapport de gestion de la Municipalité de Froideville au Conseil Communal - Activités 2022 ;
- De ratifier l'utilisation des compétences déléguées ;
- De donner décharge à la Municipalité pour la gestion des affaires communales durant l'exercice 2022.

Le Président ouvre la discussion concernant le préavis No 27/2023, page par page.

Le Président, p. 13, remercie également la Municipalité pour la bonne qualité des relations entre la Municipalité et le Conseil communal.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** ouvre une discussion générale concernant le préavis.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée et à l'unanimité que le préavis No 27/2023 est approuvé.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide :

- 1) de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'exercice 2022 ;
- 2) de ratifier l'utilisation des compétences déléguées à la Municipalité selon chapitre 9 du préavis.

Le Président remercie la Municipalité pour la qualité du préavis et exprime également sa gratitude à la Commission de gestion pour le gros travail d'analyse effectué ces dernières semaines.

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

7. Préavis No 28/2023 concernant les comptes de la commune de Froideville pour l'année 2022

M. Ph. Weibel donne lecture d'une partie du rapport de la Commission des finances, qui se conclut ainsi : la Commission relève que :

- L'exercice 2022 boucle avec un excédent brut de revenus de CHF 1'244'243.24 avant l'attribution extraordinaire de CHF 1'175'000.00 répartie sur les réserves non affectées « Réception Grand-Conseil », « Bâtiments » et « Déficits futurs ».
Ces opérations ramènent l'excédent de revenus net à CHF 69'243.24.
- La marge brute d'autofinancement de l'exercice 2022 est de CHF 2'107'413.76 en diminution de 10.2% par rapport à celle de l'exercice 2021 qui était de CHF 2'346'142.00.
- La part des recettes conjoncturelles subit une baisse, passant de 22.89% en 2021 à 19.51% en 2022. Ceci est dû, principalement, à une forte baisse des gains immobiliers (- 60.8%).
- La Commission relève que la capacité contributive par point d'impôt et par habitant diminue, passant de CHF 31.70 en 2021 à CHF 31.35 en 2022.
- La couverture du coût d'élimination des déchets par la taxe se situe à 78% en hausse après des années de baisse. L'objectif de couverture de 70% du coût est atteint. Les charges baissent de 4.3% alors que les revenus augmentent que de 18.5%.
- L'endettement diminue de CHF 1'528'004.00, soit une baisse de 11.4%, portant l'endettement par habitant à CHF 4'373.71 contre CHF 5'022.25 en 2021, soit une diminution de 12.9 %.
- La charge d'intérêt de la dette passe de 1.20 en 2021 à 0.99 points d'impôt en 2022. Ceci est en grande partie dû au renouvellement des emprunts à des taux toujours bas.
- Le coût des élèves se maintient sur la barre des 20 points d'impôt, à 21.24 contre 20.20 en 2021. Par ailleurs, le coût par élève a augmenté de CHF 150.25 (+ 3.4 %).
- La part d'enfants scolarisés en proportion de la population reste stable, aux environs de 14.5%.

Compte tenu de ce qui précède et en remerciant la Municipalité et les collaboratrices et collaborateurs communaux pour les efforts déployés en 2022, la Commission propose à l'unanimité que Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers approuvent le préavis tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion concernant le préavis No 28/2023, page par page.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** ouvre ensuite une discussion concernant les annexes au préavis No 28/2023, page par page.

M. M.-H. Schwab, p.59, nature 437, demande quelles sont les amendes concernées.

M. P.-A. Witzig explique qu'il s'agit de toutes les amendes d'ordre (circulation, parcage, déchetterie, etc.).

M. A. Bouhedja trouve la formulation utilisée par l'organe de révision peu flatteuse et ne reflétant pas l'énorme travail fourni par la Municipalité et l'administration pour la tenue des comptes.

(NDR : la phrase est « *Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de fait qui nous laissent à penser que les comptes communaux ne sont pas conformes à la loi sur les communes [...] et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes [...]* »)

M. J.-L. Meylan répond qu'il s'agit de la formulation classique, sur laquelle la commune n'a pas d'influence, permettant notamment à l'organe de révision de se dédouaner.

M. O. Martin demande en plaisantant si ça vaut la peine d'avoir un organe de révision puisque nous avons déjà une commission des finances et une commission de gestion bien meilleures et moins chères.

M. J.-L. Meylan répond que malheureusement nous n'avons pas le choix.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée et à l'unanimité que le préavis No 28/2023 est approuvé.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide d'adopter les comptes annuels de l'exercice 2022, ainsi que les compléments de budget, les amortissements selon le budget, la renonciation aux amortissements selon le budget, les amortissements complémentaires, les attributions aux réserves, les prélèvements aux réserves et les dissolutions de réserves.

Le Président remercie à nouveau la Municipalité et la bourse pour la qualité du préavis et la Commission des finances pour son travail.

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

8. Election d'un(e) suppléant(e) pour l'EFAJE

Suite au départ de M. Guillaume Porchet, Mme Rosemarie Jenni est devenue déléguée pour l'EFAJE. Il est donc nécessaire de nommer un(e) suppléant(e) pour cette entité.

M. L. Gattlen propose la candidature de Vanessa Chassot Vittoz, qui accepte sa candidature.

Mme V. Chassot Vittoz est élue tacitement et par acclamation.

9. Election d'un(e) suppléant(e) pour la Commission des finances

M. Sylvain Parisotto a souhaité se retirer de la Commission des finances pour des raisons professionnelles. Suite à ce départ, Mme Françoise Jaccoud devient membre de la Commission de gestion et M. Jean-Luc Stadler premier suppléant. Il est donc nécessaire de nommer un(e) deuxième suppléant(e) pour cette commission.

Il n'y a pas de candidature pour le moment et le point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

10. Rapports des délégués de l'AET, de l'ASICE, de l'EFAJE, du chauffage à distance, du SDIS et du SDNL

Le rapport de l'AET, lu par **M. J.-L. Stadler** et annexé au présent procès-verbal, ne suscite pas de remarque de la part de l'assemblée.

Le rapport de l'ASICE, lu par **Mme P. Brouze** et annexé au présent procès-verbal, ne suscite pas de remarque de la part de l'assemblée.

Le rapport de l'EFAJE, lu par **Mme S. Marti** et annexé au présent procès-verbal, ne suscite pas de remarque de la part de l'assemblée.

Le rapport du chauffage à distance, lu par **M. J.-M. Porchet** et annexé au présent procès-verbal, ne suscite pas de remarque de la part de l'assemblée.

Le rapport du SDIS, lu par **M. Y. Betticher** et annexé au présent procès-verbal, ne suscite pas de remarque de la part de l'assemblée.

M. O. Martin explique que le SDNL ne s'est pas réuni depuis juin 2022 et qu'aucun rapport n'est donc lu ce soir.

Sans remarque de la part de l'assemblée, le point suivant est abordé.

11. Propositions individuelles et divers

M. V. Bussard demande s'il est possible de poser un parc à vélo dans la zone de la Laiterie pour les enfants qui viennent jusqu'au bus en vélo car il n'y a pas assez de places pour tout le monde au centre scolaire.

M. Ph. Heller répond qu'un parc à vélo n'est pas prévu dans le projet de réfection du giratoire mais que la Municipalité va étudier la question.

M. V. Rey remercie la Municipalité d'avoir fait le nécessaire pour pouvoir louer le Centre sportif deux fois par week-end.

Mme A. Bichovsky Suligoj a constaté que des voitures circulent régulièrement en sens interdit sur le Chemin du Rayon de Miel et demande si des contrôles sont prévus en collaboration avec la gendarmerie.

M. P.-A. Witzig répond que des contrôles ponctuels sont déjà en place et qu'il y a déjà eu 11 dénonciations concernant le Chemin du Lavoir et 6 concernant le Chemin du Rayon de Miel.

M. M.-H. Schwab trouve, suite aux remarques de citoyens, qu'éteindre les luminaires la nuit est une bonne idée mais que minuit est un peu tôt.

Il demande si la patinoire sera à nouveau reportée en cas de restrictions budgétaires ou énergétiques.

M. M. Girod répond que le projet de patinoire est toujours sur la table mais que deux éléments peuvent le perturber, à savoir des restrictions ou des interdictions d'exploiter une telle structure, décidées par la Confédération ou le Canton. La Municipalité est en train de finaliser le contrat avec La Pati SA.

Le Président ajoute qu'il serait bien que la patinoire voie le jour car le Bureau souhaite y organiser la prochaine sortie du Conseil.

M. A. Bichovsky Suligoj revient sur le dédite évoquée dans les comptes et demande quelle serait la situation si des interdictions fédérales ou cantonales étaient prononcées.

M. M. Girod répond que cela fait partie des discussions avec le fournisseur.

M. J.-F. Thuillard ajoute que la Municipalité attend de connaître les conséquences chiffrées en cas de report du projet ou d'annulation.

M. V. Rey fait la publicité de la manifestation du 3 septembre 2024 pour l'accueil de Jean-François Thuillard en tant que président du Grand conseil et explique qu'il y aura besoin de bénévoles pour organiser cet événement.

M. D. Freymond, en tant que riverain d'une rue éteinte la nuit, demande quelles sont les responsabilités en cas de chute d'un citoyen sur une portion non éclairée.

Il relève également que la puissance d'éclairage utilisée au milieu de la nuit serait sans doute suffisante pour l'ensemble de la période d'éclairage (d'environ 17h00 à environ 7h00), sans besoin d'éclairer plus en soirée ou le matin.

M. Ph. Heller répond que la commune a l'obligation légale d'éclairer les routes cantonales et les lieux de traversées. S'agissant de l'intensité lumineuse, les variations sont programmées dans chaque luminaire et le coût est d'environ CHF 100.00 à 150.00 par luminaire pour changer cette programmation.

M. L. Gattlen demande, en lien avec le préavis No 26/2023, s'il serait possible de nommer les commissions un peu plus tôt afin de pouvoir tenir compte d'éventuelles remarques des commissions pour modifier les préavis.

M. M. Girod indique que le délai était suffisant pour la Municipalité car le projet de base bénéficiait des autorisations nécessaires de la part de la DGMR et des tl. La Municipalité va maintenant tenir compte des remarques de la Commission ad hoc pour le préavis No 26/2023.

Mme A. Bichovsky Suligoj demande : s'il est prévu d'embellir le nouveau giratoire en y plantant des fleurs ; si des subventions sont possibles pour l'achat de vélos électriques ; s'il y aura des bornes de recharges pour les voitures électriques.

M. Ph. Heller répond : qu'il y aura une réflexion sur le concept du nouveau giratoire ; que dans le cadre du PECC, il existe une proposition de créer un fonds et de décider de son attribution, notamment pour des vélos électriques ; que le projet de bornes de recharge n'a pas avancé pour le moment.

M. J.-F. Thuillard ajoute que deux bornes sont prévues à Bellevue et explique qu'il y a environ 10-15 ans, une subvention de CHF 300.00 était prévue pour des vélos électriques mais que certaines personnes ont abusé du système, ce qui a conduit à son abandon. Le projet est remis sur la table.

M. A. Bouhedja demande si le projet de centre du village figure toujours dans les préoccupations de la Municipalité à court terme.

M. J.-F. Thuillard répond que le projet n'est pas abandonné mais qu'il ne s'agit plus d'un projet à court terme car il faut attendre d'être sorti de la zone réservée pour savoir comment utiliser cette zone.

M. O. Martin s'interroge sur le fait d'ajouter la fonction de pompier dans le cahier des charges des employés communaux pour pallier d'une certaine manière le manque d'effectif au SDIS.

Sans autre remarque de la part de l'assemblée, le point suivant est abordé.

12. Nomination du Président du Conseil

Le Président remet la présidence au premier Vice-président, M. V. Rey, le temps de procéder à l'élection.

M. V. Rey fait part de la candidature de M. Dominique Glur, lequel accepte sa candidature. Il n'y a pas d'autres propositions.

M. Dominique Glur est élu tacitement et par acclamation. **Il** accepte sa nomination et remercie l'assemblée.

13. Nomination du premier Vice-président

Le premier Vice-président rend la présidence au Président.

Le Président fait part de la candidature de M. Vincent Rey, lequel accepte sa candidature. Il n'y a pas d'autres propositions.

M. Vincent Rey est élu tacitement et par acclamation. **Il** accepte sa nomination et remercie l'assemblée.

14. Nomination du second Vice-président

Le Président fait part de la candidature de M. Azdine Bouhedja, lequel accepte sa candidature. Il n'y a pas d'autres propositions.

M. Azdine Bouhedja est élu tacitement et par acclamation. **Il** accepte sa nomination et remercie l'assemblée.

15. Nomination de deux scrutateurs

Le Président fait part de la candidature de Mme Sabrina Dussez et M. Christian Clément, lesquels acceptent leur candidature. Il n'y a pas d'autres propositions.

Mme Sabrina Dussez et M. Christian Clément sont élus tacitement et par acclamation. **Ils** acceptent leur nomination et remercient l'assemblée.

16. Nomination de deux scrutateurs suppléants

Le Président fait part de la candidature de MM. Eric Blaser et Charly Dind, lesquels acceptent leur candidature. Il n'y a pas d'autres propositions.

MM. Eric Blaser et Charly Dind sont élus tacitement et par acclamation. **Ils** acceptent leur nomination et remercient l'assemblée.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** remercie l'assemblée pour son attention, souhaite à tout le monde un bel été et lève la séance à 21h34.

CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

Le Président

Dominique Glur



Le Secrétaire

Loïc Ansermoz

Annexe mentionnée

Procès-verbal approuvé par le Bureau le 4 juillet 2023

Communications au Conseil communal

Séance du 20 juin 2023

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité tient à vous faire part des communications suivantes :

1. Avenir des tilleuls route sur le Pont

Dans le cadre des travaux de réfection du giratoire et plus particulièrement de la route sur le Pont, la Municipalité avait mis à l'enquête une demande d'abattage de deux tilleuls. Les travaux de fouille ayant pu être réalisés sans causer trop de dommages à leurs racines, et leur état sanitaire n'étant, pour le moment, pas préoccupant, la Municipalité a renoncé à les abattre et les remplacer. Cette décision pourrait être réévaluée dans le futur, en fonction de leur santé.

2. PNP - Parc Naturel du Jorat

Le Tribunal fédéral a rejeté le recours qui avait été formé contre l'arrêt rendu le 12 janvier 2022 par la CDAP. Il a donc confirmé définitivement la décision de classement de la zone centrale du Parc Naturel Périurbain du Jorat. En substance, les juges fédéraux ont écarté nos critiques portant sur l'absence de classement en parallèle d'une zone de transition, au motif que le droit fédéral n'exigerait une planification d'affectation contraignante qu'en ce qui concerne la zone centrale. En ce qui concerne le parc éolien prévu dans le secteur, le Tribunal fédéral a rappelé que ce parc était compatible avec le PNP Jorat, quand bien même les emplacements prévus pour les éoliennes se trouveront dans la zone de transition.

3. Evaluation de la protection des données

La société Etic a rendu son rapport sur l'évaluation de la protection des données de la Commune et tire les conclusions suivantes : « *En matière de traitement des données, la municipalité de Froideville offre un bon niveau d'intégration des principales prescriptions. La gestion des contrats avec les tiers traitant des données ainsi que l'information systématique lors de collecte des données sont des points d'amélioration. En matière de sécurité informatique des vulnérabilités existent. Il est recommandé d'intégrer rapidement des compétences (internes ou externes) permettant de développer un plan de développement de la sécurité et d'entreprendre les mesures urgentes* ».

Les mesures urgentes en ce qui concerne le réseau ont été entreprises : entre autres, nous avons mis en place un wifi public sécurisé et limité l'accès aux installations, comme le routeur.

4. Eclairage public

En vue de réduire la pollution lumineuse nocturne autant que pour réduire notre consommation énergétique communale et en réponse à une demande de votre Conseil, la Municipalité a décidé de procéder à des extinctions partielles de son parc lumineux entre minuit et 5h du matin. Après un premier test sur le chemin des Charbonnières, le chemin des Communailles et le chemin du Levant, notre technologie a montré qu'elle supporte cette extinction sans dérégler le plan d'éclairage préprogrammé dans les lampadaires. Fort de ce constat, la Municipalité a décidé d'éteindre les quartiers suivants : Sur le Pré, Maupas (provisoirement rallumé pour la durée des travaux du giratoire pour des raisons de sécurité), Beau Regard et la Plaine.

5. Eclairage des terrains de sports, préavis n° 25/2023

Les tests statiques des mâts ont été réalisés et n'ont montré aucun problème. Les têtes d'éclairage sont en cours de fabrication et devraient être posées dans le courant de l'été.

6. Réfection des dessertes forestières

Des travaux sont en cours afin de réfectionner nos dessertes forestières, notamment le chemin du Bucly, le chemin des Orgires, du chemin Creux ainsi que le chemin de Moille-Lombard. Pour ce faire, ces tronçons sont momentanément fermés à la circulation piétonnière.

L'entreprise mandatée fait tout son possible pour que ces désagréments se limitent au maximum et pour rétablir au plus vite tous les accès.

Merci de vous conformer à la signalisation mise en place.

7. Locaux communaux à louer

La Municipalité met au concours un poste d'intendant du Centre sportif de Pré Camuz. Le titulaire sera chargé de l'entretien courant des locaux, de la remise des clés, des états des lieux et du nettoyage après location si nécessaire. Ceci permettra d'offrir à la population la possibilité de louer ces locaux plusieurs fois dans le week-end.

8. Graffitis

Une recrudescence de graffitis a été observée ce printemps sur les murs de nos bâtiments communaux. La Municipalité porte plainte à chaque fois que des dégâts sont constatés.

9. Accueil de migrants

L'Etablissement Vaudois d'Accueil des Migrants (EVAM) a informé la Municipalité que, pour faire face à une forte augmentation du nombre de réfugiés, le Conseil d'Etat a décidé, conformément à l'article 28, al. 2 de la LARA (Loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers), de recourir aux abris de protection civile pour l'accueil de migrants et que l'abri du Bas de la Fin fait partie de ceux retenus pour accueillir une cinquantaine d'hommes majeurs.

Nous avons immédiatement demandé un entretien avec les responsables cantonaux afin d'obtenir des explications. Suite à cette séance, nous avons écrit au Conseil d'Etat pour lui faire part de notre opposition, cet abri étant situé sous le complexe scolaire et sa sortie se trouvant exactement entre deux bâtiments scolaires donnant directement sur le parking public où les parents amènent leurs enfants et où les bus scolaires ont leur arrêt.

Nous sommes dans l'attente d'une réponse du Conseil d'Etat et ne manquerons pas de vous informer si la situation devait évoluer.

10. Réponse à M. Claude Vuilleumier sur les obligations des propriétaires (ramoneur, gaz, etc.)

Tout propriétaire ou locataire bénéficiant d'une installation de combustion est soumis à son nettoyage régulier par les services d'un ramoneur officiel. Les installations de combustion nécessitent un nettoyage périodique dont la fréquence dépend du type d'installation. Le ramonage est une obligation légale.

11. Optimisations des outils informatiques

Les travaux prévus dans le préavis 54/2020 « *optimisation de l'outil informatique* » se sont achevés. La Bourse est maintenant dotée d'un système de facturation débiteurs et d'un traitement des factures créanciers automatiques. Le coût final se monte à CHF 37'628, alors que le crédit accordé s'élevait à CHF 42'000. Nous réalisons une économie de CHF 4'372. Le coût annuel des licences est en ligne avec ce qui avait été annoncé.

12. Système de gestion des temps et salaires

Les travaux prévus dans le préavis 10/2022 « *système de gestion de temps et des salaires* » n'ont pas été réalisés comme prévu. La Municipalité a pris conscience en mettant en place les systèmes débiteurs et créanciers que les outils proposés par notre fournisseur informatique sont très lourds, très coûteux et que la mise en place génère une perte de temps et d'argent considérable. Dès lors, nous avons décidé de mettre en place deux outils plus adaptés, à savoir Crésus pour le traitement des salaires et Tipee pour la gestion des temps de travail. Les coûts d'installation s'élèvent à CHF 1'648, alors que le crédit accordé s'élevait à CHF 38'000. Nous réalisons une économie de CHF 36'352. Le coût annuel des licences est en ligne avec ce qui était prévu dans le préavis.

13. Migration informatique et passage à MCH2

La Municipalité a décidé de retirer son préavis 24/2023. Aucun coût externe n'a été engagé. Seules des heures de notre personnel administratif et des municipaux ont été effectuées pour les différentes analyses et réflexions. Des éléments nouveaux sont apparus en cours de rédaction du préavis, notamment au niveau des coûts, qui ont conduit la Municipalité à prendre cette décision.

En ce qui concerne l'application des nouvelles normes MCH2, la Municipalité a décidé de le faire au 1^{er} janvier 2026. Les coûts liés au passage à MCH2 seront portés au budget de fonctionnement 2025.

14. Coup de balai

Si l'édition 2022 avait été chaude et ensoleillée, l'édition 2023 fut froide et pluvieuse... mais tout autant radieuse ! Fort d'environ 80 participants, le coup de balai a permis de ramasser 135 kg de déchets. A défaut de soleil, la bonne humeur et la motivation de chacun ont permis ainsi une nouvelle édition réussie.

15. Vin de la Commune

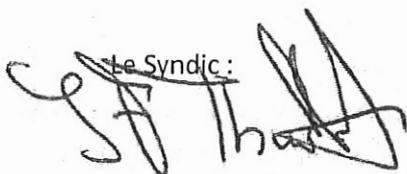
Suite à une rigoureuse sélection, la Municipalité a choisi un nouveau vin rouge communal. Il s'agit d'un Gamaret-Garanoir du domaine « La Vaudoise des Quatre Vents » à Perroy. Il est en vente, ainsi que le vin blanc de notre vigne communale, au Greffe. Nous vous encourageons à le goûter !

16. Changement de Vice-syndic

Dès le 1^{er} juillet, M. Jean-Louis Meylan succédera à M. Pierre-Alain Witzig et sera Vice-syndic durant un an.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nous en avons terminé avec les communications que nous souhaitions vous apporter.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :


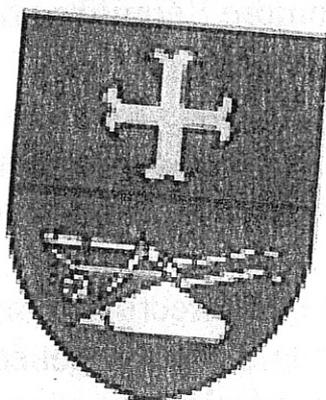
Jean-François Thuillard



Le Secrétaire :



Michel Soutter



Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région bassin supérieur du Talent

Monsieur le Président, Messieurs les Municipaux, Mesdames et
Messieurs les Conseillers,

L'AET est l'Association intercommunale d'Épuration des eaux du Talent supérieur qui comprend les communes de Bretigny, Cugy en partie, Lausanne pour la région de Montheron et Froideville. La STEP, datant de 1996, est située à Bretigny au bord du Talent. Elle possède une capacité de traitement d'environ 7'200 EH.

Le 16 mars 2022 l'assemblée annuelle a lieu à Froideville. Les objets principaux à l'ordre du jour, les comptes et le rapport de la commission de gestion sont approuvés à l'unanimité. Les charges sont de 746009,10 CHF hors TVA. La participation des communes de l'AET aux frais est de 649721,50 CHF TVA incluse, le solde étant couvert par des services fournis. Pour Froideville la charge est de 344641 CHF TVA incluse soit 120 CHF par EH. C'est 15 CHF de plus par rapport à l'année 2021 car :

La facture d'électricité a doublé de 46086 CHF à 91649 CHF.

Une provision de 141708 CHF est passée en compte pour l'achat et le raccordement d'une génératrice et d'un tamiseur.

Une augmentation de la participation des communes de 80185 CHF est nécessaire pour atteindre l'équilibre financier.

Le 3 novembre 2022 la séance a lieu a la maison villageoise de Cugy. Un budget de 744500 CHF a été approuvé à l'unanimité pour 2023.

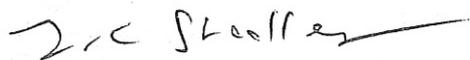
Le président du Comité de direction nous informe que les analyses et contrôles effectués par la direction générale de l'environnement, sont tous conformes aux prescriptions en vigueur.

D'autres petits problèmes techniques ont tous été promptement résolus par les exploitants . Le président les félicite pour le bon fonctionnement de notre STEP.

En vous remerciant de votre attention, nous vous recommandons de continuer à nous accorder votre confiance.

Froideville, le 14 juin 2023

Vos délégués à l'AET, Jessica Witzig, Vincent Bussart, Yann Betticher et Jean-Luc Stadler.



Mme. Brouze donne lecture du rapport de l'ASICE qui se résume ainsi : Pour rappel, l'ASICE est l'Association Scolaire Intercommunale de Cugy et Environs qui regroupe les 4 communes : Bretigny sur Morrens, Cugy, Froideville et Morrens. Conformément à la loi sur les communes, elle répond aux obligations définies par les bases légales LEO et RLEO.

Pour 2022-2023, l'ASICE est composée des trois organes suivants :

1 Le comité de direction, dans lequel siège M. Roger Ammann en charge du parascolaire, Didier Beuchat en charge des transports et santé, Jean-François Thuillard – Vice-président en charge des Bâtiments et Frédérique Roth, - Présidente en charge de l'administration générale et des finances. La fonction de secrétaire générale est assurée par Mme Nathalie Lüthi.

2 Le conseil intercommunal, avec comme membres Mesdames Pascale Brouze, Nathalie Cachelin et Sylvie Leuthold.

3 La commission de gestion, dans laquelle Mme Pascale Brouze représente Froideville.

Lors de la séance du conseil intercommunal du 29 septembre 2022, quatre préavis ont été adoptés.

1. La création d'un Poste de Direction ainsi que le système de rémunération des membres tels que proposé et le financement de ces dépenses par voie budgétaire, est accepté à l'unanimité moins 1 voix. Mme Virginie Dorthe, directrice de l'EPS est ravie que l'ASICE puisse se professionnaliser et aller ainsi de l'avant pour affronter le changement de la société et de l'école.
2. Demande de crédit pour ANF (affichage numérique frontal) de 120'000.- CHF pour la mise à niveau des moyens d'affichage des salles du collège de la Combe selon les recommandations de la DGEO, avec un amortissement des investissements sur une période de 8 ans. Le préavis est accepté à l'unanimité.
3. Adoption du budget scolaire 2023.
4. Adoption du budget parascolaire 2023.

Lors de la séance du conseil intercommunal du 11 janvier 2023,

Des mesures d'économie d'énergie ont été mises en place au Collège de La Combe suite à la crise énergétique. Le contrat de fourniture d'électricité arrivant à échéance à fin décembre 2022, le Comité de direction a pris la décision d'accepter l'offre de Romande Énergie pour une durée de 6 mois. Cette période sera mise à profit pour étudier la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur le toit du Collège.

Sont assermentés par M. Markus Mooser

- Mme Audrey Jaggi, conseillère suppléante pour Bretigny
- M. François Verrier et M. Pascal Glinne conseillers suppléants pour Cugy
- M. Philippe Flückiger, municipal de Cugy qui remplace M. Jean-Pierre Sterchi
- M. Maxime Meier, municipal de Bretigny qui remplace Mme Stéphanie Roche démissionnaire.

1. Le préavis concernant la demande d'octroi d'un crédit d'étude de CHF 165'000.- pour la phase d'avant-projet de l'extension du complexe scolaire de La Combe à Cugy, est soumis au vote et est accepté à l'unanimité.

Lors de la séance du conseil intercommunal du 29 mars 2023.

Sont assermentés par M. Markus Mooser

- Mme Laura Zeller, conseillère suppléante pour Morrens
- Mme Sophie Brunner, conseillère suppléante pour Froideville
- M. Frédéric Gex, en remplacement du municipal de Morrens, M. Frédéric Staehli

Nomination d'un nouveau Directeur et responsable financier de l'ASICE à 90%, en la personne de Monsieur Bertrand Fahrni avec une entrée en fonction au 1er mai 2023.

1. Adoption des comptes scolaires 2022.
2. Adoption des comptes parascolaires 2022.

Mme Dorthe informe que l'établissement organise la prochaine rentrée scolaire, qui s'avère complexe en raison des problématiques de locaux. La préparation d'un spectacle sur le thème du jardin et des 4 saisons en juin 2024 à Froideville est en court. L'APE HT (Association des Parents d'Élèves du Haut-Talent) a été créée en décembre 2022.

Mme Roth nous informe que des distributeurs de protection hygiéniques seront mis à disposition des élèves de 7P à 11S suite à la mise en place du projet de la précarité menstruelle.

Nous retiendrons de cette année 2022-23 que l'ASICE se professionnalise. La présence du nouveau Directeur devrait soulager les tâches opérationnelles, soutenir les projets en cours et permettre au Comité de Direction de se recentrer sur ces activités de pilotage.

Nathalie Cachelin



Sylvie Leuthold

Pascale Brouze



Rapport de la commission de l'EFAJE 2023

Pour rappel, l'association EFAJE du Gros-de-Vaud et environs est un réseau qui regroupe 31 communes du district du Gros-de-Vaud ainsi que la commune du Mont-sur-Lausanne, pour un total de plus de 45'000 habitants.

Nous nous sommes réunis 3 fois au cours de cette année :

- En octobre 2022, les budgets 2023 ont été approuvés.
- En mars 2023, une séance d'information pour un nouveau projet de gouvernance. L'EFAJE a requis l'aide d'un consultant en gouvernance pour :
 - Clarifier certains aspects organisationnels
 - Renforcer la communication auprès des membres.
 - Recréer la confiance dans l'association et son comité.
 - Être plus en conformité avec le droit des associations (Art. 60 à 69 du code civil)
- En mai 2023, les comptes 2022 ont été approuvés

Dans le but d'être plus attractif sur le marché de l'emploi et de fidéliser son personnel, des changements significatifs ont été mis en place :

- En diminuant les heures hebdomadaires pour le personnel sur le terrain de 41.5h à 40h.
- Et en augmentant le salaire pour les accueillantes en milieu familial de 10ct. par heure par enfant. Elles sont actuellement rémunérées de manière identique, quel que soient leurs années d'expérience. L'ancienneté sera valorisée.

En effet, il y a encore eu une diminution d'une dizaine de collaboratrices dans l'accueil en milieu familial pour atteindre le nombre de 74.

Pour les structures d'accueil, le remplacement au pied levé des collaborateurs est une problématique complexe car il faut pouvoir répondre aux normes d'encadrement nécessaires mais exigeantes, définies par l'OAJE. Ils doivent sans cesse intégrer de nouveaux remplaçants.

En février 2022, l'EFAJE a été victime d'une cyberattaque avec demande de rançon. Les analyses ont démontré qu'aucun téléchargement n'était à déplorer. Grâce aux mesures de protection et de sauvegarde déjà en place, seule une partie des données a été concernée. A la suite de cet événement, les mesures de sécurité ont été renforcées et une plainte a été déposée.

Un total de 2567 enfants sont gardés dans la structure de l'EFAJE en 2022, pour Froideville c'est 163 enfants.

La répartition des coûts s'effectue comme suit :

- 47.9% à la charge des parents
- 31.5% à la charge des communes
- 20.6% subventions diverses (FAJE, OFAS et autres)

Froideville, le 18.06.2023


Rosemarie Jenni


Sonia Marti

Rapport des délégués à la Centrale de chauffage à distance Froideville SA
concernant l'année 2022.

L'assemblée des délégués a été convoquée deux fois en 2022, le 30 mai afin de valider les comptes et la gestion 2021 et le 5 décembre pour le budget 2023.

Lors de la réunion du 30 mai, sont passés en revues, les comptes 2021 et le suivi de la consommation des bâtiments.

Celle du 5 décembre 2022 a permis la présentation des possibilités d'extension de la chaufferie, par l'entreprise Techni Consult. Ceci en prévision du projet de transformation du bâtiment Bellevue et de l'avant-projet d'agrandissement de la salle de gym.

Concernant les comptes 2022, deux facteurs principaux sont à prendre en compte :

1. C'est l'année la plus chaude jamais enregistrée
2. Les annonces de pénurie énergétique ont poussé les consommateurs à prendre des mesures et baisser leur consommation énergétique.

Nous notons également une hausse des intérêts de la dette représentant un montant de chf 8'477.80.

De plus, nous enregistrons 2 pannes durant cette année 2022, représentant un surcoût de chf 9'179.55.

Pour finir, les taxes de raccordement de Bellevue ne sont pas encore encaissées, contrairement à ce qu'il avait été prévu au budget.

Le résultat de l'exercice 2022 présente ainsi une perte de chf 20'430.43 contre un bénéfice de chf 2'978.92 pour 2021.

Le CA est à la recherche de diverses solutions, dont les projets d'extension font partie, afin d'améliorer les résultats pour les prochaines années.

Froideville, le 13 juin 2023



Délégué rapporteur : Jean-Marc Porchet

Rapport d'activité 2022 – 2023
du Conseil Intercommunal du SDIS Haut-Talent

Pendant la période de septembre 2022 à avril 2023 le conseil intercommunal s'est réuni à deux reprises.

La première séance a eu lieu le 28 septembre 2022 à Froideville, suite à la démission du Président du CODIR, Michel Girod, nous avons procédé à l'assermentation d'un nouveau membre du CODIR et d'un membre du conseil intercommunal.

Monsieur Pierre-Alain Witzig a été assermenté comme membre du CODIR et monsieur Philippe Heller comme membre du conseil intercommunal.

Monsieur Gérald Chambon de la commune de Cugy a été élu Président du CODIR par acclamation.

Suite à la nomination de Monsieur Pierre- Alain Witzig au sein du CODIR, un siège était à repourvoir à la COGEST, Monsieur Philippe Heller a été élu par acclamation.

Le préavis n°02/2022 concernant le budget 2023 a été présenté comme suit :

Total des Charges :	Fr. 318'166.-
Total des recettes :	Fr. 116'325.-
Excédent de charges :	Fr. 201'841.-

Le préavis a été accepté par le conseil à l'unanimité moins 2 abstentions.

Suite aux différents changements survenus au sein du CODIR, et afin de veiller à une bonne représentation des communes, le Président, Maxime Meier a décidé de ne pas se représenter.

Le vice-président actuel (votre serviteur) a proposé sa candidature pour la fonction de Président, aucune autre candidature n'ayant été proposée, ce dernier est élu par acclamation.

Aucun membre ne se présentant à la candidature de vice-président, le point sera traité à la prochaine séance.

La deuxième séance s'est déroulée le 26 avril 2023 à Bottens.

Le premier point apporté a été l'élection du vice-Président : Madame Carine Delpierre de Bottens a été élue à l'unanimité.

Le préavis n° 01/2023 : Compte 2022 et rapport de gestion 2022 a été présenté par la commission de gestion, Il se présente comme suit :

Total des produits :	Fr. 305'166.64
Total des charges :	Fr. 298'365.14
Marge brute d'autofinancement	Fr. 6'801.50

Le préavis n'ayant pas suscité de commentaire, il a été accepté à l'unanimité.

Dans les informations le commandant revient sur ses problèmes d'effectifs, notamment la journée ou plusieurs interventions durant l'année ont dû être assurées par le SDIS d'Echallens ou de Lausanne à cause du manque de personnel au SDIS Haut-Talent.

Le nombre d'intervention pour l'année 2022 est de 37 réparti comme suit :

Froideville : 12	Cugy : 17
Bottens : 2	Montheron : 2
Bretigny : 2	Morrens : 2

Froideville le, 12 juin 2023

Le rapporteur : Yann Betticher

